

DÉLIBÉRATION 2016-32

**SYNDICAT MIXTE OUVERT « NORD-PAS-DE-CALAIS NUMÉRIQUE »**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

**Objet : Adoption du compte administratif 2015**

Le vingt-et-un octobre deux mille seize, le comité syndical du « Syndicat mixte ouvert Nord-Pas-de-Calais numérique », s'est réuni dans les locaux du Conseil Régional des Hauts-de-France, à Lille, sur convocation en date du treize octobre deux mille seize, sous la présidence de monsieur Christophe COULON.

**Présents : 11** (Monsieur André FIGOUREUX, Monsieur Christophe COULON, Monsieur Olivier DELBE, Monsieur Mickael HIRAUX, Monsieur Luc MONNET, Monsieur Daniel LECA, Monsieur Salvatore CASTIGLIONE, Monsieur Gérard PHILIPPE, Monsieur Nicolas BERTIN, Monsieur Alain DELANNOY, Madame Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY)

**Excusés : 3** (Madame Valérie LETARD, Monsieur Bruno DUVERGE, Monsieur Jean-Claude DISSAUX)

**Pouvoirs : 6** (Monsieur Philippe RAPENEAU (Pouvoir à Monsieur Christophe COULON), Madame Anne VANPEENE (Pouvoir à Monsieur Luc MONNET), Monsieur Jean-Claude PRUDHOMME (Pouvoir à Monsieur Alain DELANNOY), monsieur Guillaume DELBAR (Pouvoir à Monsieur Daniel LECA), Monsieur Patrick KANNER (Pouvoir à Madame Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY), Monsieur Jean-Marc GOSSET (Pouvoir à Monsieur Mickaël HIRAUX).

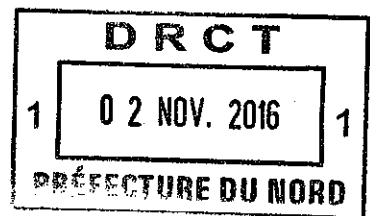
Le quorum étant atteint, le comité syndical peut valablement délibérer.

Le comité syndical,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Budget primitif 2015 voté le 1<sup>er</sup> décembre 2014,

**Vu** l'instruction comptable M14,



## CONSIDERANT

Que le compte administratif a été approuvé régulièrement lors du comité syndical du 29 juin 2016, mais qu'en raison d'une erreur matérielle liée à une mauvaise retranscription informatique, celui-ci est de nouveau soumis à l'approbation des délégués

**Le comité syndical, après en avoir délibéré,**

## DECIDE :

- D'approuver le compte administratif pour l'année 2015, figurant en annexe de la présente délibération, qui présente un excédent global cumulé en fonctionnement de 678 279.34 € et un excédent global cumulé en investissement de 56 258 €.

Le résultat annuel de l'exercice 2015 présente un excédent de fonctionnement de 510 656.95 € et un excédent en investissement de 1 151 483.61 €

Adopté par :

- Voix pour : 12
- Voix contre
- Abstentions : 3
- Nombre d'élus participant au vote : 15

Pour extrait conforme :

Le Président du Syndicat,

Monsieur Christophe COULON

Transmis au contrôle de légalité le :